

Facteurs de développement de l'activité de débardage par câble aérien

Notre constat et ses problématiques

Le débardage par câble aérien est présenté comme une solution pour développer la mobilisation des bois en France, notamment dans les zones d'accès délicat (forte pente, sols fragiles, proximité des cours d'eau...). Depuis une quinzaine d'années malgré les discours et études de faisabilité favorables, la situation a peu évolué et l'activité ne s'est pas correctement développée contrairement à ce que l'on observe en Autriche, Allemagne, Suisse, Roumanie Italie, Tchéquie ou Slovaquie.

Ce mode d'exploitation apporte pourtant une plus-value inégalée dans les massifs forestiers à enjeux environnementaux forts (sols sensibles¹, zones humides, proximité des cours d'eau...) et permet aux collectivités de réaliser d'importantes économies de desserte.

En France, de nombreuses démonstrations de chantiers sont organisées depuis des années pour présenter l'activité ou réaliser des analyses technico-économiques, sans l'implication des premiers concernés. Le Groupe de Travail Débardage par Câble Aérien de la Fédération souhaite rappeler les difficultés rencontrées par les entreprises pour, déjà, pérenniser cette activité :

- Manque de chantiers adaptés, malgré les discours ou les volontés non-concrétisées
- Contraintes organisationnelles imposées par les clients, limitant la productivité de l'opération et donc sa rentabilité pour l'entrepreneur
- Modalités de calculs des prix de certains clients non adaptés aux chantiers proposés
- Délais de paiement du solde des prestations dépassant le cadre légal, entraînant des remboursements d'intérêts de découvert pour les entreprises spécialisées

L'enquête réalisée par la Fédération fin 2012 enseigne les éléments suivants :

- Une vingtaine d'entreprise possède un câble aérien de débardage en France, dont une quinzaine sont des entreprises de travaux forestiers ;
- Seule une douzaine exerce cette activité à titre principal, avec deux salariés ETP/entreprise. La plus ancienne a vingt ans d'expérience, la plus récente a un an d'activité de débardage par câble.
- Contexte 2011 et 2012 des entreprises de travaux forestiers :
 - o 160-200 jours de travail/an ;
 - o 4 500 – 7 000 m³/an/entreprise ;
 - o 7-9 chantiers en moyenne/an/entreprise, à 85 % situés en zone de pente.

¹ Note FNEDT « Travaux d'exploitation et protection des sols », juillet 2011

Vers une meilleure utilisation du débardage par câble

Le câble aérien ne se limite pas aux seules zones de haute montagne. Il peut évoluer sur tous les massifs forestiers en plaine-piémont-montagne, dès lors que les chantiers, d'au moins 500 m³, répondent à certaines caractéristiques :

- Desserte et ses équipements² : essentiel de disposer de routes forestières adaptées (largeur, densité de réseau...) permettant idéalement, d'un point de vue économique, l'évacuation des bois en flux tendu (pas une reprise des bois vers une place de dépôt) ;
- Indice de prélèvement câble (IPC) minimum : 0,3 m³/ml, soit un prélèvement moyen minimum de 75 m³/ha. Un prélèvement supérieur est à prévoir pour une ligne de câble très courte ;
- Limitation à quatre du nombre de produits à trier, à adapter selon la possibilité de stockage sur la place de dépôt ;
- Pré-traçage des emprises de lignes de câble : doit être réalisé par l'entreprise (longueur adaptée au matériel utilisé, lignes impérativement droites, possibilités d'amarrage...) et nécessite une grande rigueur. L'opérateur travaillera sur une largeur de 30 mètres de part et d'autre de l'emprise.

Le montant des investissements humains et matériels implique de disposer d'une offre de chantiers en plaine et piémont pendant la période hivernale, pour maintenir l'activité de l'entreprise et contenir les coûts de revient.

Nos demandes

Afin de pérenniser cette activité, puis de la développer, le Groupe de Travail de la Fédération estime nécessaire de mettre en œuvre dès maintenant les actions suivantes :

1. Répertorier avec les professionnels, par région, les coupes dédiées au débardage par câble aérien sur deux années glissantes et les mettre réellement en marché ;
2. Mettre en place des mécanismes financiers favorisant la mise en marché des coupes et prenant en charge les intérêts de découvert de l'entreprise ;
3. Etablir et utiliser des contrats types pluriannuels de prestation afin d'apporter de la visibilité aux entreprises de travaux ;
4. Proposer systématiquement aux entreprises, dans les contrats de prestation, la possibilité d'acheter les bois dédiés à l'énergie (autonomie du déstockage de ces bois, complément d'activité...) ;
5. Confier l'organisation globale du chantier à l'entrepreneur (création des layons, dates d'intervention, gestion de la logistique d'évacuation des bois...) ;
6. En descente de bois, inciter au débardage de bois courts qui seront portés et non pas trainés (moins de dégâts aux sols et aux arbres restants). La sécurité des opérateurs sera également améliorée et le matériel moins sollicité, surtout en fortes pentes ou en présence d'obstacles (rochers, falaises...) ;
7. Maintenir les aides financières Etat-Régions-Europe au bénéfice de la filière forêt-bois pour l'investissement en matériels des entreprises de travaux forestiers.

² Note FNEDT « Optimisation de la desserte forestière et de ses équipements », décembre 2012